



les mesures judiciaire contre Le Gang stalking au niveau national et européen voir international?

Par **Peakyblinder**, le 12/11/2019 à 16:55

Bonjour,

Je m' appelle Thierry, j'habite sur le territoire national et je suis sujet à violation de libertés, moi et mes enfants, sous plusieurs formes:

- le hacking de mon réseau téléphonique mobile et fixe, les ordianateurs, enfin tous les appareils numériques et électroniques,

- le hacking de mon cerveau et celui de mes enfants (mineurs au début du processus), les attaques psychologiques, les attaques physiologiques d'origine exterieure. En d' autres termes, ils font du gang stalking + V2K + les attaques corporelles et psychologiques).

Nous subissons cela depuis 2012 voir 2013 mais le pic est de 2017 j'usqu à nos jours.

Je voudrais vous soumette mon cas et voir dans quelle mesure je peuc me proteger et me défendre contre ces actes babrbares ?

Merci,

Cordialement,

Par **jodelariege**, le 12/11/2019 à 18:01

bonjour

je doute que vous trouviez une réponse sur un forum de conseils juridiques mais plutot sur un forum médical ou de psychologie/psychiatrie.....

Par **Peakyblinder**, le 12/11/2019 à 19:28

Merci !

Par **jodelariege**, le **12/11/2019** à **19:35**

avec plaisir.

Par **Visiteur**, le **13/11/2019** à **09:27**

Bonjour

Avez vous changé les paramètres WIFI (192.168.1.1) , choisi un bon antivirus, éteignez vous vos box la nuit et surtout, utilisez vous un VPN réputé, passez vous par des proxys...?

Je doute de la réalité de votre problème, si en 6/7 ans, vous n'avez pas pris les seules mesures qui s'imposent dans une telle situation.

Après, s'il y a hypersensibilité... Il faut repasser en filaire, autant pour votre ordinateur que pour vos mobiles, faire la même chose pour les télécommandes et l'interphone.